



Cotonou, le 29 septembre 2022

COMMUNIQUE RADIO / TELEVISE

Le Chef d'Etat-Major Général des Forces armées béninoises communique :

La phase sportive du concours de recrutement militaire pour le compte de l'année 2022, deuxième vague aura lieu le mercredi 05 octobre 2022.

Cette phase se déroulera dans les chefs-lieux des douze (12) départements et consistera en une course à pied sur une distance de:

❖ quatre (04) kilomètres pour les filles et six (06) kilomètres pour les garçons d'âge compris entre 18 et 25 ans, préalablement inscrits en ligne.

Les candidats de cette catégorie qui feront un temps maximal de vingt-sept (27) minutes lors de cette épreuve seront retenus pour la phase suivante ;

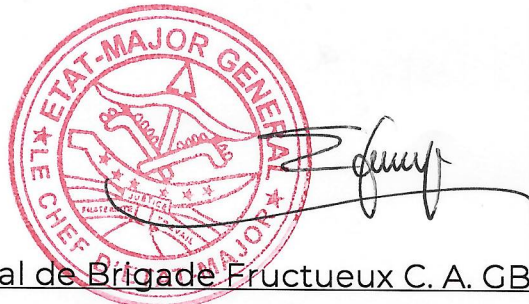
❖ En ce qui concerne les candidats au recrutement sur titre, d'âge compris entre 18 et 30 ans, ils devront courir six (06) kilomètres pour les filles et huit (08) kilomètres pour les garçons. Les candidats de cette catégorie qui feront un temps maximal de trente-huit (38) minutes lors de cette épreuve seront retenus pour la phase suivante.

Le rassemblement des candidats est prévu pour 06 heures dans leurs Départements d'inscription respectifs aux points ci-après :

- Département de l'Alibori : Entrée du camp militaire de Kandi ;
- Département de l'Atacora : Agence Ecobank de Natitingou ;
- Département de l'Atlantique : Carrefour Toussaint Louverture ;
- Département du Borgou : Entrée Ouest du camp Séro Kpéra de Parakou ;

- Département des Collines : Entrée du camp de Dassa-Zoumè ;
- Département du Couffo : Préfecture d'Aplahoué ;
- Département de la Donga : Mairie de Djougou ;
- Département du Littoral : Fin pavé Fidjrossè ;
- Département du Mono : Préfecture de Lokossa ;
- Département de l'Ouémé : Fin Goudron rail Sêto-Gbodjè;
- Département du Plateau : Carrefour NOCIBE, route de Pobè;
- Département du Zou : Carrefour Lapin.

Aussi, le Chef d'Etat-major Général informe-t-il que, tout candidat ou individu auteur ou co-auteur de tricherie de quelque nature que ce soit, pendant cette épreuve sportive, sera disqualifié et mis à la disposition du Directeur Général de la Police républicaine pour des poursuites judiciaires conformément aux textes en vigueur.



Général de Brigade Fructueux C. A. GBAGUIDI
Chef d'Etat-major Général

